

## **Rapport du Président**

Commission permanente  
jeudi 21 septembre 2023  
**N° CP-2023-7-10-2**  
**N° applicatif 6935**

**10<sup>ème</sup> Commission**  
Commission Ouest Alsace - Saverne - Molsheim

**Service instructeur**  
Direction de l'autonomie

### **SUBVENTION D'AIDE À L'INVESTISSEMENT A L'ASSOCIATION APH VOSGES DU NORD À INGWILLER**

Résumé : Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission permanente d'approuver l'attribution d'une subvention d'investissement au titre de la reconstruction des bâtiments d'hébergement et d'accueil de jour à l'association APH Vosges du nord à INGWILLER pour un montant total de 490 000 € sur un projet chiffré à 4 581 751,66 €, de valider la convention correspondante et d'autoriser le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à la signer.

L'association APH Vosges du Nord à INGWILLER a été amenée à rénover l'ancien foyer pour travailleurs handicapés, datant de 1978, et à construire 3 nouveaux bâtiments pour offrir aux 35 usagers de meilleures conditions de prise en charge, la mise aux normes anti-incendie de l'existant ainsi que de nouveaux locaux pour l'accueil de jour.

L'enveloppe budgétaire pour l'ensemble des travaux est évaluée à 4 581 751,66 €.

Ce projet avait bénéficié d'un accord de principe d'aide à l'investissement antérieur à la création de la Collectivité européenne d'Alsace.

Au regard de l'intérêt du projet, il vous est proposé de concrétiser l'engagement de la Collectivité par l'attribution d'une subvention d'investissement d'un montant total de 490 000 €, correspondant au taux de subventionnement maximal de 20 % dans la limite d'un coût de travaux par place de 70 000 €.

Cette somme, disponible au budget d'investissement sera versée en plusieurs acomptes en fonction du rythme de réalisation des travaux selon les modalités prévues par la convention jointe au présent rapport.

La 10<sup>ème</sup> Commission Ouest Alsace - Saverne - Molsheim a émis un avis favorable au présent rapport lors de la séance du 4 septembre 2023

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'attribuer, au titre de l'aide à l'investissement, une subvention d'investissement pour un montant total de 490 000 €, à l'association APH Vosges du Nord à INGWILLER figurant dans les annexes 1 et 2 jointes au présent rapport ;
- de préciser que la subvention fera l'objet d'acomptes à l'association APH Vosges du Nord selon les modalités définies dans la convention jointe au présent rapport ;
- de déroger au règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace pour ce projet en portant la durée de validité de la subvention à 6 ans ;
- d'approuver la convention de subventionnement correspondante, jointe en annexe au présent rapport, à conclure avec l'association APH Vosges du Nord et de m'autoriser à la signer.

Les crédits concernés seront prélevés sur l'imputation budgétaire suivante, au Budget Primitif 2023 :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	Nature analytique	Montant
P109	P109O005	P109E02	T02	(3250)-204-2324-425	490 000 €
TOTAL					490 000 €

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.